

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Démolition du "Moulin de Saint-Cyr" afin de réaliser une plateforme pour l'espace presse des épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024 puis un parking paysager de 150 places environ

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Porcheron Guillaume
Responsable du service aménagement

RCS / SIRET

2 4 7 8 0 0 5 8 4 0 0 0 3 6

Forme juridique

établissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Réalisation d'une aire de stationnement ouverte au public d'environ 150 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition du bâtiment dit du "Moulin de Saint-Cyr" ainsi que de deux hangars vétustes
Réalisation d'une plateforme pour installation de l'espace presse des épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024
Après les JO, réalisation d'un parking paysager de 150 places environ

4.2 Objectifs du projet

- Démolition d'un bâtiment inadapté à son environnement. Cette démolition entre dans le cadre plus global de la politique de revalorisation de la Plaine de Versailles et de la restauration de l'Allée Royale de Villepreux.
 - Phase Jeux : Création d'un espace presse pour les épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024 qui se dérouleront sur le site de l'Etoile Royale du Parc du Château de Versailles.
 - Phase "Héritage" : Création d'une aire de stationnement d'environ 150 unités :
 - Espace multimodal pour les usagers du futur Tram 13 dont la station "Allée Royale" sera construite au droit du projet ;
 - Parking destiné aux visiteurs de l'Allée Royale de Villepreux, il sera le point de départ de balades équestres au sein de la Plaine de Versailles ;
 - Parking qui sera également utilisé par les usagers ou habitants de la future cité-jardin, projet d'aménagement situé sur l'ancienne caserne militaire Pion.
- Il s'agira d'un parking paysager, bien intégré dans son environnement grâce à de nombreuses plantations et permettant une certaine perméabilisation des sols.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se décomposent en trois phases principales :

1. Démolition du Moulin et des deux hangars

- Installation du chantier ;
- Déraccordement des réseaux ;
- Curage et déconstruction sélective préalable ;
- Désamiantage ;
- Déconstruction intérieure - mise à nue des structures ;
- Démolition lourde grâce à une pelle de grande hauteur ;
- Démolition des dallages et infrastructures des bâtiments.

2. Réalisation d'une plateforme pour l'espace presse des Jeux Olympiques (pour l'été 2024) par la mise en place d'un sol stabilisé sur l'ensemble du site.

3. Réalisation d'un parking paysager d'environ 150 unités notamment par la mise en place de terres végétales et plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Parking paysager de 150 unités environ qui servira aux usagers du Tram 13 en semaine (espace multimodal), aux visiteurs de la Plaine de Versailles et de l'Allée Royale de Villepreux ainsi qu'aux habitants et usagers du projet en cours de réalisation sur le site de l'ancienne caserne militaire Pion.

Ce sera également le point de départ de balades équestres au sein de la Plaine et du parc du Château de Versailles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- déclaration d'utilité publique de l'acquisition des biens nécessaires au projet ;
- permis d'aménager un parking de 150 places valant démolition de l'ancien moulin et des hangars attenants

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Site du projet Bâtiment du "Moulin de Saint-Cyr" à démolir Réalisation d'une aire de stationnement	Environ 9000 m ² surface totale Environ 6000 m ² surface plancher 150 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

148 rue du Docteur Vaillant
Communes de Saint-Cyr l'Ecole et
Versailles

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 07' 86" E Lat. 48° 8' 1' 44" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Communes de Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole (78)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet est situé sur une parcelle sur laquelle est actuellement implanté un ancien moulin édifié en 1932 ainsi que deux hangars attenants qui vont être démolis.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPBE sur le territoire de la CA de Versailles Grand Parc en cours d'élaboration : cartes de bruit stratégiques adoptées par délibération du Conseil communautaire de VGP du 24 juin 2019 (approuvées par arrêté préfectoral le 26 décembre 2018). - PPBE sur le territoire du Département des Yvelines en cours d'élaboration : approbation du projet de PPBE par délibération du conseil départemental du 17 avril 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est compris dans : - Zone tampon du Palais et parc de Versailles : site inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1979 et zone tampon approuvée en 2007 - Perspective du Grand Canal de Versailles : site inscrit au titre des sites et monuments naturels (arrêtés du 8 décembre 1932 et du 17 mai 1934) - Domaines classés (abords MH) de Versailles et de Trianon (décret 15 octobre 1964)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°SE-2012-106 portant approbation du PPRN mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole en date du 21 juin 2012. Il s'agit d'un PPRN approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A savoir que l'extrémité sud de la parcelle est occupée par un centre de stockage et recyclage de déchets. Si les déchets traités semblent a priori inertes, il n'est pas impossible que ces activités aient entraîné une pollution des sols
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perspective du Grand Canal de Versailles : site inscrit au titre des sites et monuments naturels (arrêtés du 8 décembre 1932 et du 17 mai 1934)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du site classé au titre des abords des monuments historiques : périmètre de 5000 mètres de rayon depuis la chambre du roi (décret du 15 octobre 1964 fixant le périmètre de protection des domaines classés de Versailles et de Trianon)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets présents sur le site ainsi que déchets issus de la démolition de l'ancien Moulin et des hangars (béton, parpaings, plâtre, matériaux ferreux, PVC, Plastiques, bois, etc).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plateforme espace presse Jeux Olympiques : prévision d'une sous-couche en grave réalisée avec des éléments concassés en réemploi des matériaux issus de la démolition de l'ancien Moulin - Parking paysager : terre végétale, géotextile et autres matériaux à apporter pour la réalisation du parking
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le site est entièrement artificialisé aujourd'hui, et a vocation à être végétalisé et perméabilisé, afin de rétablir une continuité écologique entre le Petit Parc du Château et la Plaine de Versailles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du périmètre de 5000 mètres aux abords de monuments historiques des domaines classés de Versailles et de Trianon mais les incidences sur ce site seront au contraire positives : le projet a vocation à améliorer les qualités paysagères, environnementales et patrimoniales du site
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Cyr-l'Ecole est couverte par un PPRN retrait-gonflement des sols argileux. Toutefois, le projet va dans le sens de ce PPRN puisqu'il vise à démolir un bâtiment en superstructure afin de réaliser une aire de stationnement en infrastructure non susceptible d'être atteinte par ce risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le désamiantage et l'excavation des terres polluées se feront selon les protocoles de sécurité habituels afin d'exclure les risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : camions évacuant les déchets de chantier ou amenant des matériaux empruntant la RD7 En phase d'exploitation : le projet aboutira au contraire à une réduction du trafic de poids lourds sur la RD7 du fait de l'éviction de l'entreprise de tri de déchets qui exerce actuellement sur le site
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : les impacts sur le bruit sont essentiellement concentrés durant la phase de démolition lourde et d'évacuation des gravois inertes En phase exploitation : le parking paysager ne sera pas source de bruit, sa réalisation aboutira au contraire à une réduction du bruit du fait de l'éviction de l'entreprise de tri de déchets qui exerce actuellement sur le site

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : la démolition lourde entraînera des vibrations En phase exploitation : absence de vibration
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : émission de poussières réalisées lors de la démolition des bâtiments béton et lors du chargement des matériaux pour évacuation En phase exploitation : non
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : les eaux de pluie et ruissellements sont recueillies sur les aires de chantier En phase exploitation : infiltration d'eau naturelle par perméabilisation des sols
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : déchets de chantier (déchets présents sur le site et déchets issus de la démolition). Présence de déchets amiantés Phase exploitation : pas de production de déchets

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancien moulin est un bâtiment de type industriel des années 30 qui ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. Du fait de son positionnement dans la perspective du Château et au sein de la Plaine de Versailles, il est inadapté à son environnement : sa démolition a au contraire pour objectif de revaloriser le patrimoine architectural et paysager du secteur. Le parking paysager sera intégré à son environnement, par des plantations qui auront pour objectif d'en limiter strictement l'impact visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va dans le sens d'une déminéralisation du site : passage d'un site industriel à un site plus naturel et intégré à l'environnement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs chantiers concomitants dans le secteur :

- future ligne de tramway tram 13 Express avec halte voyageurs "Allée Royale" au droit du site de projet (avis AE 2013-16 du 24 avril 2013) ;
- projet des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- aménagement du site de Pion à Versailles (avis AE en date du 28 février 2019)

Les incidences cumulées se feront seulement en phase chantier : circulation des engins de chantier et niveaux sonores des travaux.

Aucun impact cumulé en phase d'exploitation puisqu'au contraire ces projets intègrent une dimension environnementale et paysagère et tendent vers une réduction des nuisances actuelles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Actuellement, le site est entièrement minéralisé, il comprend déjà un parking d'une cinquantaine de places ainsi qu'un bâtiment de 5 étages et 6000 m² de SHOB et plusieurs hangars. Une activité de tri de déchets est exercée sur le site ce qui engendre des nuisances visuelles, sonores ainsi que des poussières. La phase chantier, seule phase du projet engendrant des nuisances, sera courte et ses impacts seront limités par la prise d'un maximum de mesures de réduction des effets sur l'environnement ou la santé humaine. A terme, le site accueillera une aire de stationnement végétalisée bien intégrée dans son environnement, le sol sera en partie perméabilisé. Cette réduction des nuisances et cette amélioration de la qualité environnementale, patrimoniale et paysagère du site devraient tendre vers une absence d'obligation de réalisation d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 : CERFA informations relatives au maître d'ouvrage (rubrique 2.2) - Annexe 2 : Plan de situation (rubrique 4.6) - Annexe 3 : Photographies (rubrique 4.6) - Annexe 4 : Plan du projet (rubrique 4.6) - Annexe 5 : Plan des abords du projets (rubrique 4.6) - Annexe 6 : Notice explicative de la déclaration d'utilité publique (rubrique 8.2)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



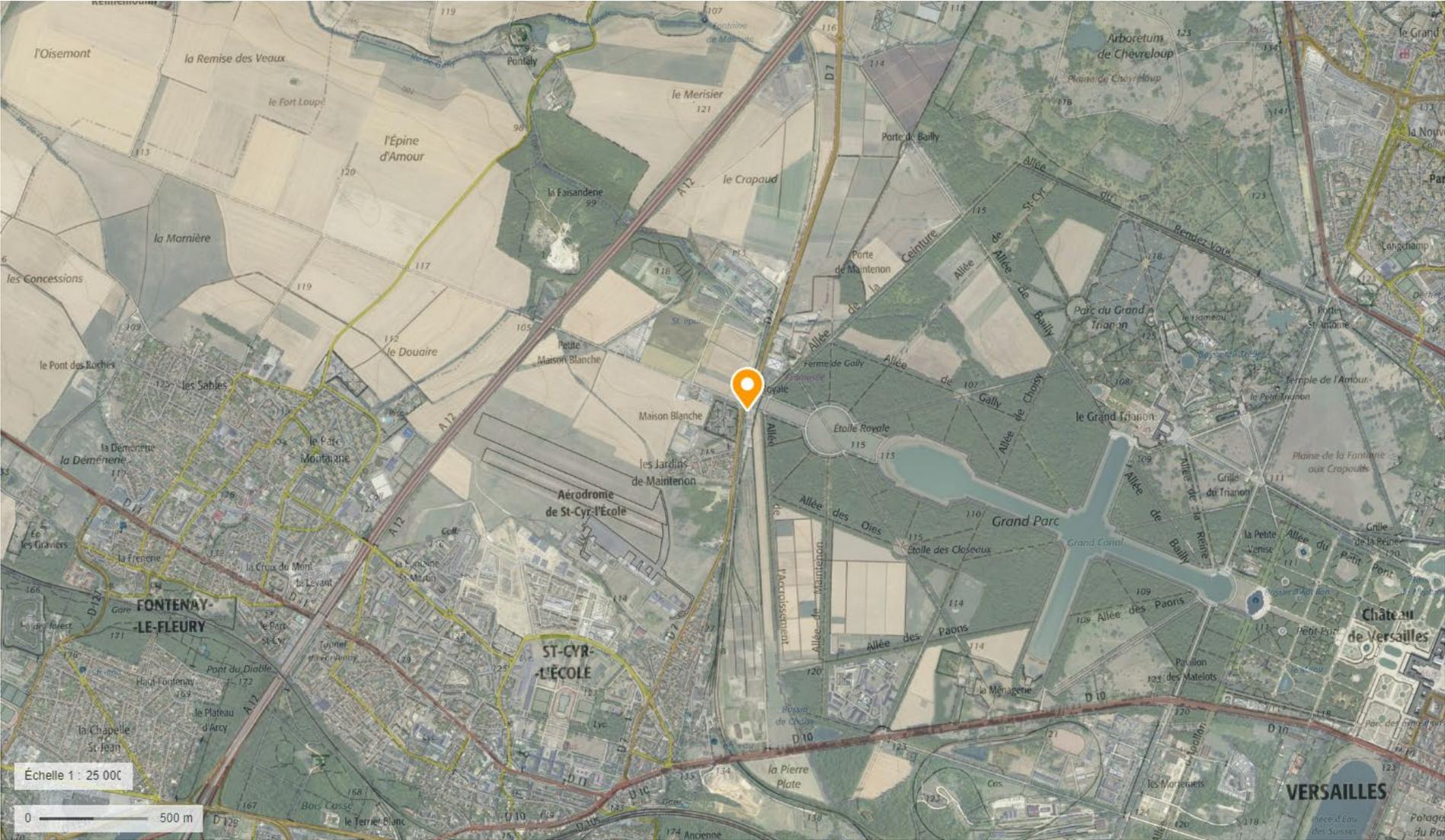
Fait à Versailles

le, 15/01/2021

Signature



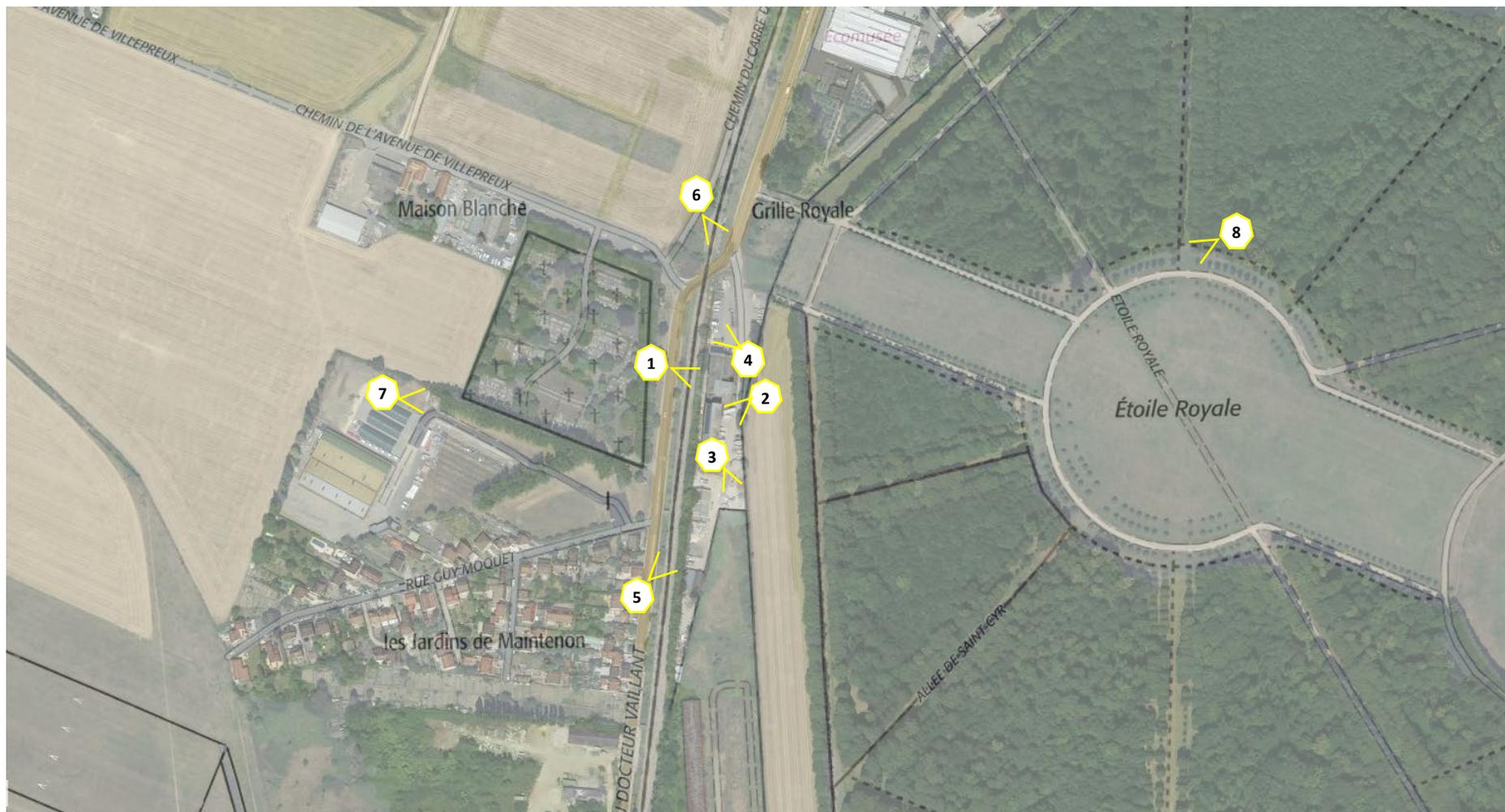
Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000



Annexe 2 : Plan de situation au 1/2 500



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Localisation cartographique des prises de vue

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Photographie août 2020 : Environnement proche

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Photographies du 17/12/2020 : Environnement proche

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Photographie d'août 2020 : Environnement lointain

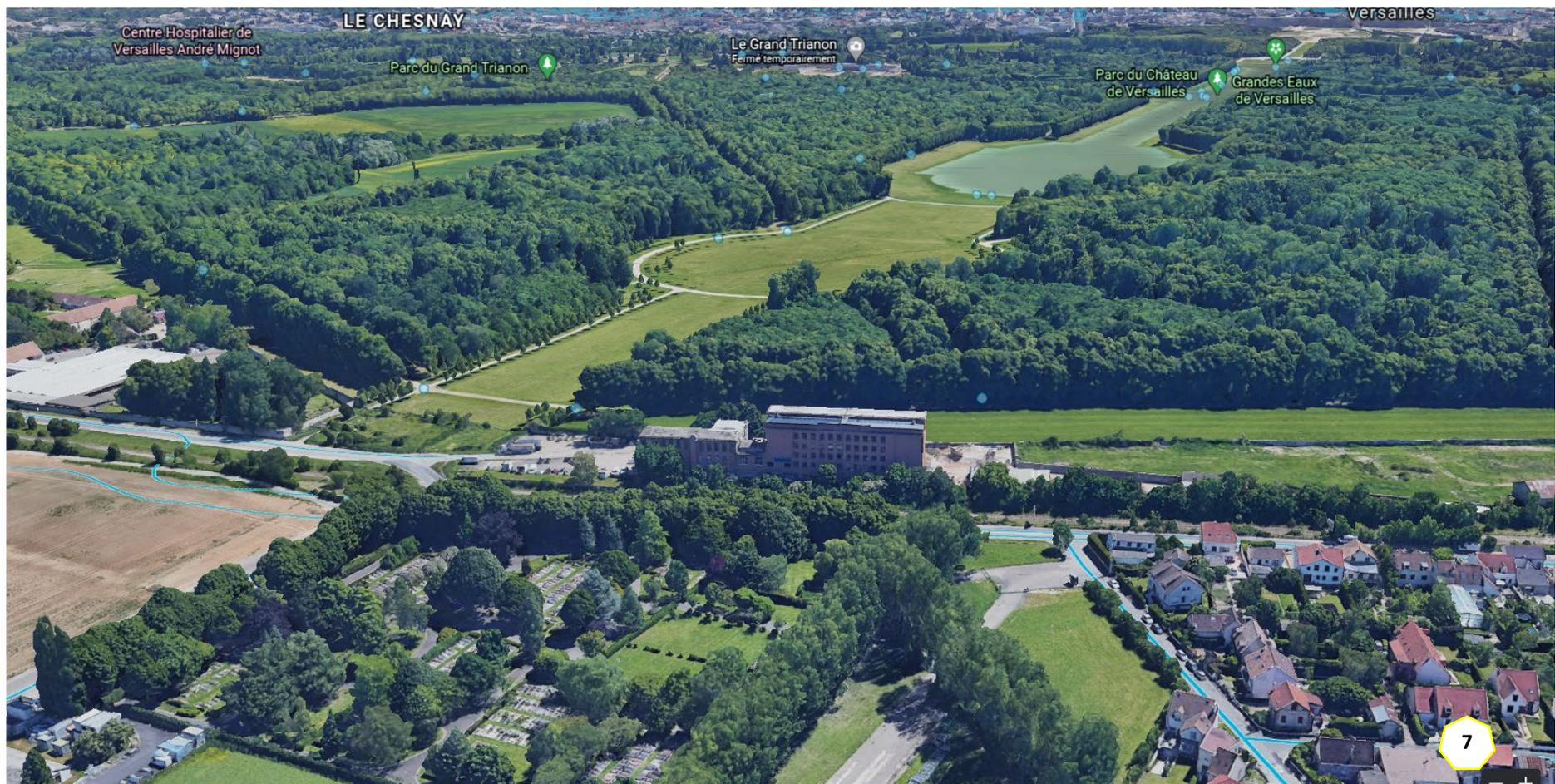
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



6

Photographie du 17/12/2020 : Environnement lointain

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

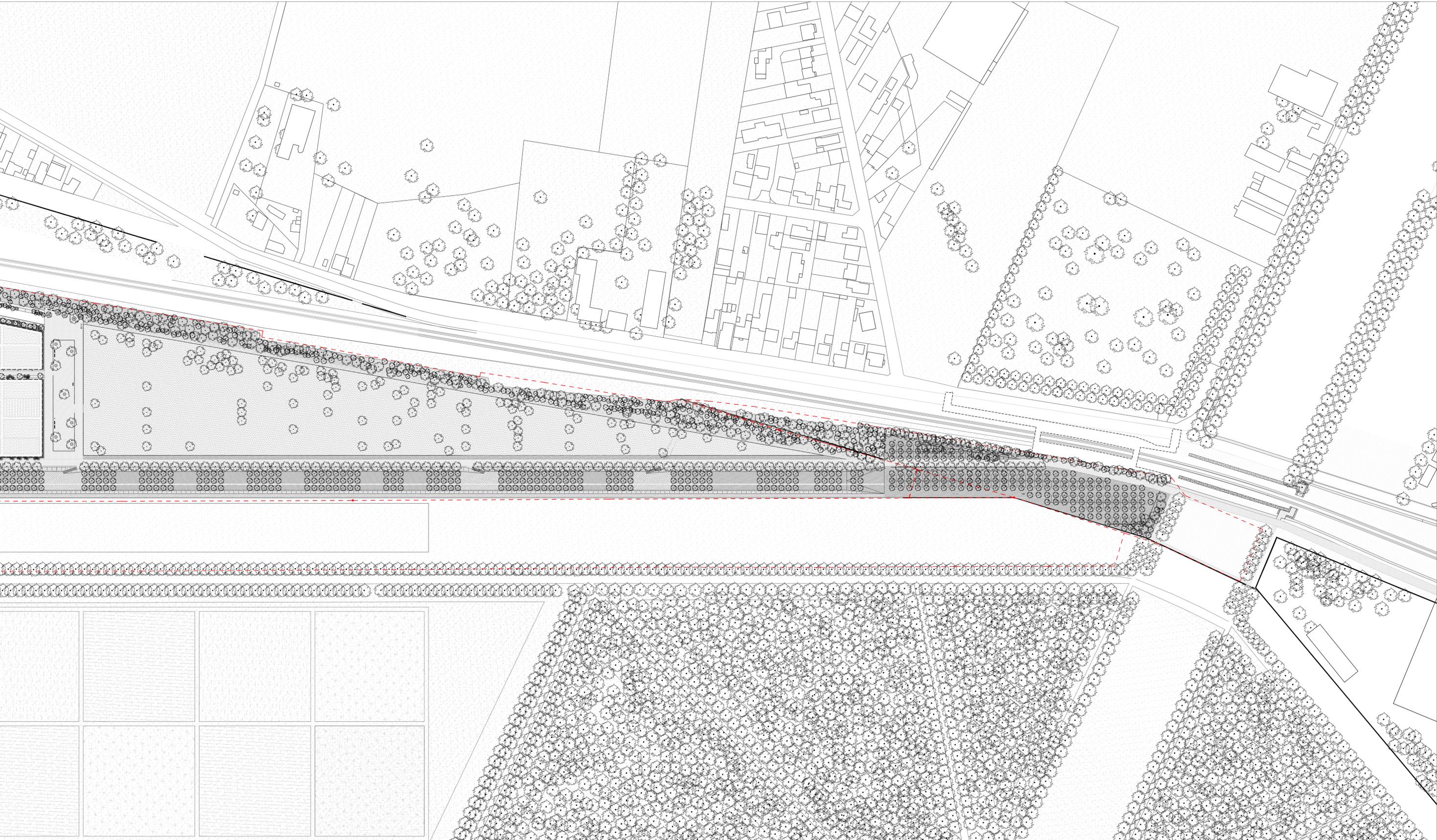


Photographie d'août 2020 : Environnement lointain

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Photographie d'août 2020 : Environnement lointain



Indice	Date	Modifications	Etabli par	Vérifié par



MATRISE D'OUVRAGE	MATRISE D'OEUVRE
Maître d'Ouvrage ICADE - SYNERGIES URBAINES 27 Rue Camille Desmoulins 92445 Issy les Moulineaux	Paysagiste mandataire MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE 23, rue du Renard 75004 Paris
AMO	Architecte Urbaniste LAMBERT LÉNACK 80 Rue du Faubourg St Denis 75010 Paris
Développement durable UNE AUTRE VILLE 5 Rue de Charonne 75011 Paris	BET OTIS 140 Boulevard Malesherbes 75017 Paris
Suivi de la philosophie Nature - Art - Education DEYROLLE 46 Rue du Bac 75007 Paris	BET Conception eau PHYTOSTORE 53 avenue Philippe Auguste 75011 Paris
	BET Ingénierie du sol et du parking SOL PAYSAGE 8 bis Boulevard Dubreuil 91400 Orsay

PROJET

VERSAILLES PION - ESPACES PUBLICS

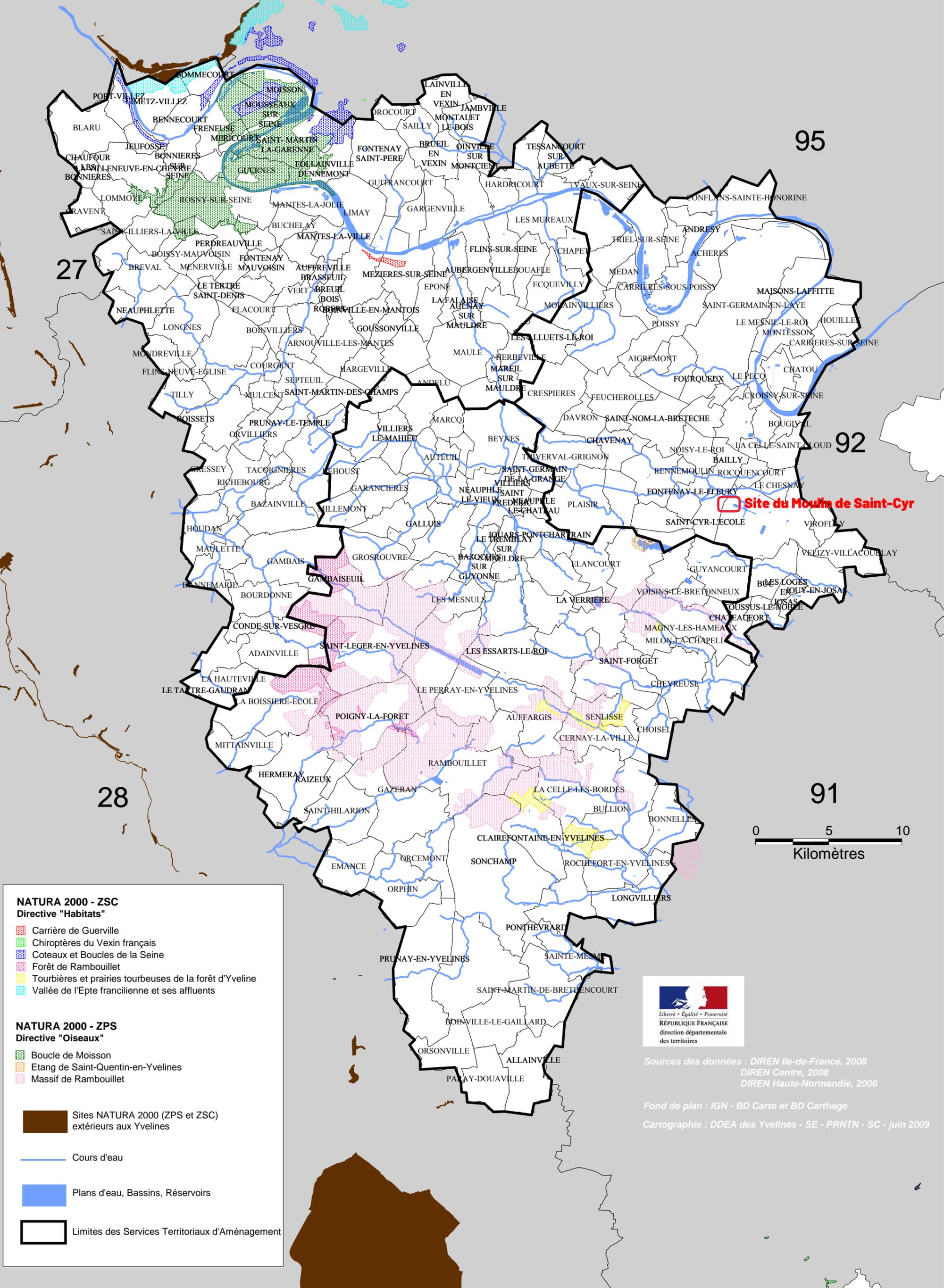
PLAN MASSE GENERAL
 Proposition aménagement Pointe Nord- Esquisse préliminaire
 OPTION 2

VP	MDP	G 1-01	1/1000	05/06/19	A
Nom du Projet	Etat/leur	Phase	Numero de Document	Echelle	Date

Annexe 5 : Plan des abords du projet



SITES NATURA 2000 des YVELINES



NATURA 2000 - ZSC

Directive "Habitats"

- Carrière de Guerville
- Chiroptères du Vexin français
- Coteaux et Boucles de la Seine
- Forêt de Rambouillet
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

NATURA 2000 - ZPS

Directive "Oiseaux"

- Boucle de Moisson
- Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Massif de Rambouillet

Sites NATURA 2000 (ZPS et ZSC) extérieurs aux Yvelines

Cours d'eau

Plans d'eau, Bassins, Réservoirs

Limites des Services Territoriaux d'Aménagement



Sources des données : DIREN Ile-de-France, 2008
 DIREN Centre, 2008
 DIREN Haute-Normandie, 2006

Fond de plan : IGN - BD Carto et BD Carthage

Cartographie : DDEA des Yvelines - SE - PRNTN - SC - juin 2009